**ANNEXE EXTRAIT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOUGIVAL ET L’ASSOCIATION CONTRASTE EMPORTANT AUTORISATION D’OCCUPATION**

**PORTANT SUR LA REDEVANCE EN NATURE**

En contrepartie de l’autorisation d’occupation du domaine public, l’occupant s’engage à verser :

Une redevance monétaire annuelle et

